

Modalités de délivrance de copies d'actes de baptême :

⇒ **Extrait de baptême en vue :**

- d'une inscription au catéchisme
- d'une inscription en école
- d'une préparation à la confirmation
- pour devenir parrain ou marraine

Prendre contact en priorité à la paroisse où a eu lieu le baptême, par courrier, **avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom pour la réponse.**

Si vous ne connaissez pas votre lieu de baptême

Faire une demande par courrier au Secrétariat de l'Evêché - Service de Catholicité 3 rue de la cathédrale CS 30093 87003 Limoges cedex 1, **avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom pour la réponse.**

Dans les deux cas, votre demande devra préciser vos :

- noms et prénoms
- date et lieu de naissance
- noms et prénoms de vos parents
- date et paroisse du baptême (*où si vous ne savez pas, lieu du domicile des parents au moment du baptême*)

⇒ **Copie d'acte de baptême en vue du mariage :**

Ce document nécessaire à la préparation du dossier de mariage **est demandé par le prêtre** ou la paroisse qui prépare le mariage. En aucun cas, ce document n'est remis aux futurs époux.